



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 00-3 - BUDGET - RAPPORT  
D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3033/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

27 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du samedi 17 décembre 2016

Le samedi 17 décembre 2016 à 09h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/12/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Sophie NASICA  
M. Mickael URBANI à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** M. Matthieu GILLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur en son article 26.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires, joint à la présente délibération, poursuit trois objectifs importants :

- Il permet à l'assemblée délibérante, et à travers elle, aux administrés, d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité;
- Il permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront retenues dans le cadre du budget primitif;
- Il offre enfin la possibilité à l'ensemble des élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et éventuellement d'émettre des propositions en vue du prochain budget.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** qu'un Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires relatif au Budget Primitif 2017 a été organisé en séance du Conseil municipal.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.00-3 - BUDGET - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT

**Date de transmission de l'acte :** 27/12/2016**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/12/2016**Numéro de l'acte :** DCM3033-16 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20161217-DCM3033-16-DE**Date de décision :** 17/12/2016**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires